

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 13 février 2008 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Yvon Leduc	Représentant	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
Mme.	Micheline Bureau	Mairesse	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (21h30)
M.	Gilles Labbé	Maire	Launay
M.	Jean-Yves Gingras	Maire	Preissac
M.	Daniel Lalancette	Maire	Rochebaucourt (20h25)
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Gaétan Chénier	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Clément Turgeon	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Jacques Trudel	Maire	Trécesson
M.	Léopold Goulet	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Sont absents :

M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
		Représentant	Berry
		Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier

**FÉLICITATIONS À M. JEAN-PIERRE NAUD, MAIRE DE BERRY :**

Les maires félicitent Monsieur Jean-Pierre Naud qui a été élu maire de la municipalité de Berry le 10 février dernier.

008-02-2008

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Yvon Leduc et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
  - 2.1 Félicitations à M. Jean-Pierre Naud, maire de Berry.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 janvier 2008.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 6 février 2008.
5. Rencontre avec Mme. Provost du Conseil Régional en Environnement de l'A-T (CREAT).
6. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
7. Correspondance.
8. Administration :
9. CLD Abitibi :
  - 9.1 Pacte Rural - Recommandations.
  - 9.2 Agent de développement rural municipal – Cadre de référence.
  - 9.3 Table de concertation et d'action touristique – Représentant.
  - 9.4 Bulletin trimestriel – Novembre, décembre, janvier 2007-2008.
10. Sécurité Incendie :
  - 10.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Premiers chapitres.
11. Service d'Aménagement :
  - 11.1 Politique d'investissement - Fonds de développement touristique de la MRC d'Abitibi.
12. Service Forêt :
  - 12.1 Transfert du CAFF de l'usine de Kruger à Launay.
13. Service d'Évaluation :
14. Municipalités :
  - 14.1 Ponts municipaux reconnus à caractère stratégique afin que leur gestion relève du Ministère des Transports.
  - 14.2 Matrice graphique et large bande.
15. TNO :
16. Autres sujets :
  - 16.1 Demande de rencontre - Camps Spirit Lake.
  - 16.2 Corporation de Gestion de l'Inforoute régionale de l'A-T – Demande d'appui.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
  - 17.1 Règlement sur le colportage.
  - 17.2 Schéma d'aménagement.
18. Informations :
  - 18.1 Postes Canada – Inspection des boîtes aux lettres en milieu rural.
  - 18.2 Revue de presse :
    - Le crédit d'impôt aux régions ressources – Des attaques injustifiées.
    - Report de l'applicabilité des droits sur les carrières et sablières.
    - Manif contre La Financière Agricole.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JANVIER 2008 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2008.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 FÉVRIER 2008 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait le suivi des dossiers qui ont été traités lors de la rencontre du Comité Administratif du 6 février 2008 et répond aux questionnements des maires.

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – RENCONTRE AVEC MME. MARIE-BEL PROVOST :**

Madame Marie-Bel Provost entretient les maires sur le Forum régional sur les lacs en Abitibi-Témiscamingue que tiendra le Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue le 12 avril 2008.

Les objectifs de ce Forum sont donc :

- Sensibiliser la population à l'importance de protéger les lacs;
- Promouvoir une gestion participative des lacs;
- Fournir des outils concrets aux municipalités et aux associations de riverains pour protéger les lacs;
- Stimuler la création d'une Table de concertation régionale sur les lacs.

Madame Provost précise que chaque maire recevra une invitation à participer à ce Forum.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**CORRESPONDANCE :****CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :****MRC de Mékinac :**

Cette MRC souhaite un appui à sa résolution numéro 08-01-18 par laquelle elle demande au Gouvernement Fédéral d'assumer immédiatement ses responsabilités face au sort des communautés forestières et manufacturières.

**CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :****François Gendron, député d'Abitibi-Ouest :**

Monsieur Gendron, député d'Abitibi-Ouest, nous a transmis copie d'une lettre qu'il faisait parvenir le 25 janvier dernier, à Madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, en appui à notre demande afin que le rapport final concernant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) soit rendu public dans les plus brefs délais.

**Accusé réception :**

DATE	ORGANISME	SUJET (RÉSOLUTION)
2008-02-05	M. Jacques P. Dupuis Ministre de la Sécurité Publique	# 163-12-2007 Demande de délai quant à l'échéancier pour la formation des pompiers.

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu de retenir les projets suivants, lesquels ont été déposés au 30 novembre 2007 et analysés par le Comité de pilotage :

Municipalité de Preissac – Trousse pour nouveaux arrivants.	2 600.00\$
Municipalité de Preissac – Panneaux d'interprétation patrimoniale.	18 200.00\$
Mobilisation Espoir Jeunesse 2008.	18 000.00\$
Association des producteurs agroalimentaires d'Abitibi-Est – Marché public.	9 777.00\$
Mouvement de la relève d'Amos-Région – Place aux Jeunes.	2 000.00\$
CLD Abitibi – Équipe rurale territoriale.	26 550.00\$
Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana – L'ère des communications.	2 500.00\$
Musique du Mieux-Être	10 962.00\$
Centre des Marais et ses Habitants Inc. – Plan de développement 2007-2012.	* 25 000.00\$
Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue – Mise sur pied de la permanence.	30 000.00\$
Corporation camp Spirit Lake – Centre d'interprétation.	30 000.00\$
Table de concertation de La Motte – Développement de la Route du Terroir.	5 625.00\$
Municipalité de Trécesson – Phase II – Parc municipal (secteur La Ferme)	14 125.00\$
MRC d'Abitibi – Soutien aux élus.	2 500.00\$
<b>TOTAL :</b>	<b>197 839.00\$</b>

\* 25 000.00\$ par année pendant trois (3) ans.

ADOPTÉE

011-02-2008 **PACTE RURAL – PROJETS – FIXATION DES MONTANTS MAXIMUMS D'AIDE FINANCIÈRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Yvon Leduc, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu qu'à compter du 20 avril 2008, les montants maximums d'aide financière pour les projets présentés dans le cadre du Pacte Rural soit fixés à :

Par projet à caractère « local » :	20 000.00\$
Par projet à caractère « territorial » :	* 30 000.00\$

\* Toutefois, de façon exceptionnelle, ce montant pourra être supérieur si un projet démontre une portée territoriale significative.

ADOPTÉE

012-02-2008 **PACTE RURAL – MESURES DE SOUTIEN FINANCIER AUX AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Trudel et unanimement résolu d'adopter les mesures suivantes pour apporter un soutien financier aux agents de développement local dans le cadre du Pacte Rural :

**Objectif :**

Permettre aux municipalités d'embaucher et/ou de maintenir en poste une ressource professionnelle pour favoriser l'émergence de projets et d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristique et communautaire de leur territoire, en soutenant techniquement les communautés, les promoteurs individuels et collectifs dans l'élaboration de leurs projets.

**Organismes admissibles :**

Les municipalités et les territoires non-organisés (TNO) de la MRC d'Abitibi.

**Aide financière :**

Un financement annuel de 25% par années (salaire et avantages sociaux reliés aux normes du travail) avec un maximum de 5 000\$ est accordé à chaque agent de développement local.

**Regroupement de municipalités moins nanties :**

Un financement annuel de 25% par année (salaire et avantages sociaux reliés aux normes du travail) avec un maximum de 5 000\$ est accordé par municipalité par année.

Les membres du Comité de pilotage se réservent le droit d'ajuster le montant de la subvention à la baisse si un agent de développement local quitte ses fonctions au courant de l'année et qu'il n'est pas remplacé par un nouvel agent. Le remboursement sera ajusté aux coûts réels du projet.

### **Mandat d'un agent de développement local :**

L'agent de développement local doit animer, mobiliser, concerter et offrir de l'aide technique aux démarches de sa communauté rurale. Il appuie aussi les promoteurs dans la réalisation de leurs projets. Cependant, certains impondérables obligent des municipalités à jumeler des postes pour une même ressource. Dans ces cas particuliers, le Comité de pilotage acceptera de financer un poste d'agent de développement local (relié à d'autres mandats) dans la mesure où celui-ci met en évidence la réalisation d'une fonction de développement à 75% de sa tâche globale.

### **Versement de l'aide financière :**

- 25% de l'aide accordée sera remise lors de la signature du protocole.
- 75% de l'aide accordée sera versée à la remise du rapport final.

Le rapport final devra démontrer clairement les actions effectuées en développement ainsi que le respect du protocole signé le tout dans un objectif d'équité envers les municipalités participantes.

Ces mesures sont en vigueur à compter des projets présentés au 20 avril 2008.

ADOPTÉE

### **TABLE DE CONCERTATION ET D'ACTION TOURISTIQUE – REPRÉSENTANT DE LA MRC D'ABITIBI :**

Ce sujet est reporté à la rencontre de l'Assemblée Générale des maires du 12 mars 2008.

### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – BULLETIN TRIMESTRIEL :**

Les maires sont invités à prendre connaissance du Bulletin trimestriel du Centre Local de Développement Abitibi pour les mois de novembre, décembre 2007 et janvier 2008.

### **SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – PREMIERS CHAPITRES :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires que Monsieur Pascal Perreault, analyste-rechercheur en sécurité incendie, a terminé la rédaction des quatre (4) premiers chapitres du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour le territoire de la MRC d'Abitibi lesquels sont :

- Chapitre 1 – Présentation du territoire;
- Chapitre 2 – Le classement et l'analyse des risques d'incendies et des autres risques;
- Chapitre 3 – Historique de l'incendie;
- Chapitre 4 – Situation de la sécurité incendie.

Cette partie du schéma de couverture de risques en sécurité incendie est donc soumise à l'étude des maires à titre de projet afin que ces derniers fassent part de leurs commentaires à Monsieur Perreault d'ici la prochaine rencontre de l'Assemblée Générale des maires le 12 mars 2008.

013-02-2008

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MRC D'ABITIBI – POLITIQUE D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Daniel Lalancette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Trudel et unanimement résolu d'adopter la Politique d'investissement du Fonds de développement touristique de la MRC d'Abitibi annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

014-02-2008  
Annulée par  
023-03-2008

### **FERMETURE DE KRUGER SCIERIE GALLICHAN À LAUNAY – TRANSFERT DE CAAF :**

**ATTENDU** que les représentants de Kruger Scierie Gallichan et de Scierie Landrienne ont rencontré les représentants de la MRC d'Abitibi le 21 janvier 2008 pour annoncer la vente des actifs de Kruger Scierie Gallichan à Scierie Landrienne;

**ATTENDU** que la vente de ces actifs a pour condition la fermeture de Scierie Gallichan et le transfert du CAAF à Scierie Landrienne;

**ATTENDU** que la municipalité de Launay a fait parvenir une lettre aux dirigeants de Kruger Scierie Gallichan le 8 février 2008 dans laquelle elle précise les conditions pour appuyer le transfert de CAAF;

**ATTENDU** que le 4 février 2008, la municipalité de Barraute a fait parvenir à la MRC d'Abitibi une résolution par laquelle elle demande que la MRC d'Abitibi appuie ses revendications à l'effet que le volume de bois (CAAF) de Scierie Gallichan soit redistribué équitablement entre les usines situées sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi est favorable à la consolidation des scieries situées sur son territoire tout en respectant les conditions formulées par la municipalité de Launay;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Gaétan Chénier, appuyé par monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi informe le ministre des Ressources Naturelles et de la Faune que la MRC d'Abitibi favorise la consolidation des scieries présentes sur son territoire en partageant le CAAF de Kruger Scierie Gallichan aux trois (3) scieries suivantes :

- Scierie Landrienne;
- Matériaux Blanchette;
- Optibois.

De plus, les scieries qui bénéficieront de ce volume de bois devront s'engager à respecter les conditions émises par la municipalité de Launay.

ADOPTÉE

#### **PONTS MUNICIPAUX – GESTION PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Décret numéro 1176-2007 adopté le 19 décembre 2007 relativement à la gestion des ponts municipaux par le Ministère des Transports;
- Communiqué de la Fédération Québécoise des Municipalités en réaction à la reprise des ponts municipaux par le Ministère des Transports.

#### **INFOROUTE À LARGE BANDE –VS- MATRICE GRAPHIQUE :**

Monsieur Jean-Yves Gingras, maire de la municipalité de Preissac, fait part des difficultés rencontrées par sa municipalité qui ne peut plus avoir accès à la matrice graphique puisqu'elle utilise le réseau Wifi au lieu du réseau d'inforoute à large bande qui relie les municipalités et la MRC entre elles.

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique que dans les semaines à venir une rencontre est prévue avec les représentants de la municipalité de Preissac, de la Commission Scolaire Harricana et de Télédistribution Amos Inc. afin de trouver des alternatives à proposer à la municipalité.

Entre-temps la municipalité de Preissac peut toujours consulter la matrice graphique qu'elle possède déjà sur format papier.

#### **CAMP SPIRIT LAKE – DEMANDE DE RENCONTRE :**

Il est convenu de recevoir favorablement la demande de rencontre des représentants du Camp Spirit Lake pour la prochaine rencontre de l'Assemblée Générale des maires du 12 mars 2008.

015-02-2008

#### **CORPORATION DE GESTION DE L'INFOROUTE RÉGIONALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS - APPUI :**

**ATTENDU** qu'une participation active de la corporation de Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) au Groupe de travail national sur les télécommunications constitue une voie privilégiée pour être au cœur des orientations et des décisions qui émergeront des travaux de ce groupe;

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi souhaite que le GIRAT puisse faire valoir nos problématiques et celles au niveau de la desserte Internet haute vitesse, en plus de celles reliées à la téléphonie cellulaire;

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi souhaite que les solutions qui émergeront du groupe de travail soient adaptées à notre réalité régionale;

**ATTENDU** que les interventions du GIRAT sont d'envergure régionale dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et que cet organisme a sut, jusqu'à maintenant, mener avec succès le déploiement du réseau collectif à large bande en Abitibi-Témiscamingue;

**ATTENDU** que l'expertise du GIRAT sera d'un apport important au Groupe de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras et unanimement résolu d'appuyer la corporation de Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) dans sa demande de participation active au Groupe de travail national sur les télécommunications dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité.

ADOPTÉE

## **RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE :**

Monsieur Clément Turgeon, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, souhaite que soit soumis à l'attention du Comité de Sécurité Publique les difficultés d'application du règlement sur le colportage adopté par les municipalités selon le modèle soumis par la Sûreté du Québec.

## **SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ :**

Monsieur Gaétan Chénier, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, s'enquiert de l'avancement du schéma révisé.

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, explique aux maires que l'échéancier devant mener à l'adoption du schéma d'aménagement révisé a dû être prolongé compte tenu du départ d'une employée dans son service et des nombreux autres dossiers qui se sont ajoutés en cours d'année dont ceux entre autres en provenance de la Conférence Régionale des Élus.

Toutefois, l'arrivée de Madame Bois, au Service d'Aménagement permet d'envisager que Monsieur Grenier pourra se libérer et travailler à l'avancement de ce dossier.

## **INFORMATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents d'information suivants :

- Postes Canada – Inspection des boîtes aux lettres en milieu rural.
- Revue de presse :
  - Le crédit d'impôt aux régions ressources – Des attaques injustifiées.
  - Report de l'applicabilité des droits sur les carrières et sablières.
  - Manif contre La Financière Agricole.

016-02-2008

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

---

Jacques Riopel,  
Préfet suppléant.

---

Michel Roy,  
Directeur général.